

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs :

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, maires adjoints, Bruno MEDA, conseiller délégué, Yveline BONNET, Yannis GIRARD, Marie-José NAGLE, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Julie MESNIL, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Tony ALFEREZ a donné pouvoir à Monsieur le Maire,

Gilbert CHODORGE, Cédric ASSELINE.

Julie MESNIL a précisé qu'elle devrait quitter la séance à 19h30 et qu'à partir de cet horaire, elle donnait pouvoir à Bertrand LADUNE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame France COSTA-TORRO est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

- Bilan Carteret Auto Rétro :
 - Très belle édition avec 150 véhicules inscrits, 50 hors inscriptions et 8000 visiteurs : un record.
- Journée de l'écotourisme : en partenariat avec le Club hippique LYPCA dans le cadre du label Station Verte – 1^{ère} édition avec 30 personnes
 - Remerciements aux services techniques qui ont fabriqué un vélo smoothie à Sophie LESEIGNEUR et la commission Jeunes ainsi qu'au club LYPCA.
- Conseil Départemental de la Manche : Déclaration de politique environnementale 2025 :
 - Projet de certification : Ports propres, Ports propres en biodiversité
 - Ces démarches visent à améliorer les bonnes pratiques pour les plaisanciers.
- Monsieur le Maire précise que le Pavillon Bleu a été accordé, cette année encore, à la plage de Barneville, à la plage de Carteret et au port.

- Club d’Aviron : Labellisé Ecole Française d’Aviron – AVIFIT
 - Monsieur le Maire félicite le club d’Aviron ainsi que les associations également labellisées, comme le Judo, qui reçoivent, par leur action, la reconnaissance de leurs fédérations.

- Tour Cycliste de la Manche : 60^{ème} édition avec deux étapes à Barneville-Carteret
 - Un cycliste handisport, Andy BIREE, a participé à cette édition avec une performance impressionnante en dépassant les 70 km/h dans la descente qui mène au Carrefour Boudet. Il tente de se qualifier pour les prochains Jeux Olympiques Handisports.
 - Ce fût un très bon moment malgré une chute avant le dernier tour, heureusement sans gravité pour les 40 cyclistes.
 - Monsieur le Maire remercie Bruno MEDA qui a piloté l’organisation ainsi que les organisateurs, les services municipaux, les services départementaux, la Gendarmerie et la Préfecture.

- Inauguration de l’Eglise de Barneville :
 - Le 25 mai, la messe inaugurale a été célébrée par Monseigneur CADOR, évêque de Coutances-Avranches. Environ 300 personnes ont participé à la cérémonie.
 - De bons retours sur les travaux effectués, tant intérieurs qu’extérieurs.
 - Pour les aménagements des abords, un chemin a été créé entre les tilleuls et 76 places de stationnement ont été tracées autour de l’église et sur les voies adjacentes ainsi que 8 emplacements pour les motos et les vélos.
 - Bertrand LADUNE expose que si pour d’autres cérémonies ou concerts futurs, il y a autant de fréquentation, des voitures seront toujours mal garées. Il précise que cette église ne sera pas une église musée et c’est très bien. Cependant le stationnement est compliqué en affluence.
Monsieur le Maire rappelle que les jours de marchés, c’est identique avec une affluence importante et Annie POISSON fait remarquer que dans certaines villes, le centre est interdit à la circulation et que les gens doivent marcher. Elle rappelle les parkings à proximité : l’école, le stade, le parking de l’ex Leader Price.
 - Bertrand LADUNE précise que c’est à tous de montrer l’exemple. Il conviendrait peut-être une présence pédagogique des gardes-champêtres. Monsieur le Maire prend acte mais rappelle que les gardes champêtres ne peuvent pas être mobilisables tous les dimanches pour les messes et sur chaque manifestation ou cérémonie.

- Avancement des travaux de la chapelle Saint Louis :
 - Les travaux se déroulent conformément au planning et seront terminés fin juin.

- Lotissement « Le Câtelet » : 5 promesses de vente signées

- Village des saisonniers : 4 nouveaux chalets sont arrivés mardi 3 et mercredi 4 juin.

- Ouverture des postes de secours le 5 juillet 2025 par la SNSM.
- Livraison du Woody Bus le mardi 3 juin.
 - Bertrand LADUNE a lu dans la Presse de la Manche qu'il y a une expérimentation du Woodybus sur Cherbourg par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Le Cotentin va-t-il payer les Woodybus ?
Monsieur le Maire répond que les élus du Cotentin ont rencontré les fabricants des Woodybus, comme nous, et qu'ils ont voulu faire une expérimentation jusque fin juin dans le cadre du développement des mobilités douces.
- Le Bulletin Municipal sera distribué dans les boîtes aux lettres durant la 2^{ème} quinzaine de juin.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations accordées :

Décision n° 9.2025

Signature de l'avenant n°1 au Marché de travaux d'Aménagement d'un espace intergénérationnel inclusif Le Terminus – Lot 3 VALLOIS

La signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise VALLOIS, titulaire du lot 3 (espaces verts) pour l'Aménagement d'un espace intergénérationnel inclusif le Terminus relatif à la modification de la répartition des prix entre les co-traitants :

Marché initial :

VALLOIS : 44 362.54 € HT

CLOTURES DU COTENTIN : 10 023.50 € HT, soit 54 386.04 € HT

Nouvelle répartition introduite par cet avenant :

VALLOIS : 52 094.04 € HT

CLOTURES DU COTENTIN : 2 292.00 € HT, soit 54 386.04 € HT

Décision n° 10.2025

Signature de l'avenant n°1 au Marché de travaux d'Aménagement d'un espace intergénérationnel inclusif Le Terminus – Lot 1 COLAS

La signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise COLAS, titulaire du lot 1 pour l'Aménagement d'un espace intergénérationnel inclusif le Terminus relatif aux plus-values et moins-values suivantes :

Plus-Value : 23 259.25 € HT

Moins-Value : 9 176.66 € HT

Soit une plus-value finale de 14 082.59 € HT, portant le montant du marché initial de 229 285.72 € HT à 243 368.31 € HT.

Bertrand LADUNE demande qui a pris en charge les travaux de remise en état du sol vandalisé ? Monsieur le Maire lui répond que l'entreprise VALLOIS a tout pris en charge.

Il demande également s'il y a eu d'autres surcoûts ? Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a que ce seul avenant. Pour la mise en conformité des plateaux sur ressort, le sol doit être en EPDM. Ces travaux seront réalisés en septembre par l'entreprise VALLOIS et la commune paiera la facture.

Décision n° 11.2025 :

Signature d'un contrat de location entretien textile pour le Centre Eugène Godey

Le Maire de Barneville-Carteret,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal de Barneville-Carteret en date du 29 mai 2020,

Considérant que la société qui gérait le nettoyage des draps du Centre Eugène Godey a mis fin au contrat,

Considérant la recherche de solutions et la proposition de la société KALHYGE pour un contrat de location-entretien textile

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La signature d'un contrat de location entretien textile pour le centre Eugène Godey avec la Société KALHYGE de Cherbourg, avec mise à disposition de linge et nettoyage et transport, pour un montant mensuel de 1 476.12 € HT, révisable et modifiable en quantité selon les besoins.

Julie MESNIL demande des renseignements sur le tarif puisque c'est une mise à disposition. France COSTA TORRO lui répond que c'est une prestation de location et nettoyage.

2 – Arrêt du Projet de Centrale Photovoltaïque :

La Mairie a reçu les riverains du projet de Centrale Photovoltaïque, à leur demande le 24 avril en présence des agents d'EDF. Il s'agissait des riverains concernés par le projet habitant l'avenue de la République, le rue des Ormes, le village du Tôt et le hameau Tollemer.

Malgré un processus en tout point conforme à la réglementation de la part de la Mairie, certains riverains ont exigé de réduire l'impact visuel ce qui réduirait la surface de la centrale à tel point qu'elle ne serait plus exploitable par EDF Renouvelables France, la production ne couvrant plus les dépenses. Les riverains se sont alors définitivement opposés à la poursuite des études.

La Mairie est donc dans l'obligation d'abandonner le projet d'une centrale photovoltaïque qui produirait l'équivalent de la consommation de 4600 habitants à l'année. Approximativement cela correspond à la population DGF de Barneville-Carteret. Cette centrale réduirait la facture énergétique des habitants de la commune à supposer que la loi le permette un jour selon les conclusions du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 qui figurent dans le compte-rendu.

Afin de respecter le parallélisme des formes, il convient que cet arrêt soit validé par le Conseil Municipal.

Vincent ARNAUD précise que l'on pourrait plutôt étudier des installations sur les bâtiments communaux. Monsieur le Maire lui répond qu'une étude a été faite avec la Société West Energie, avec le partenariat du Département et que des panneaux ont été installés sur la toiture du Centre Technique. Pour les autres bâtiments les études étaient négatives, par exemple pour la salle de sports, la toiture est trop en pente, les autres bâtiments n'ont pas une surface de toiture suffisante ou bien des charpentes qui ne supporteraient pas la charge.

L'autre possibilité d'installation aurait été le terrain des Grèves et le Sénateur HOULLEGATTE, en son temps, président de la commission des Energies Renouvelables avait opté pour ce choix. Mais le terrain étant en zone rouge PPRL, cela avait été écarté.

Bertrand LADUNE précise que s'il y avait eu plus de concertation avec les habitants, on n'en serait peut-être pas là. Les habitants attendaient plus de précisions sur les éléments de l'étude.

Monsieur le Maire rappelle l'historique et notamment la réunion du 3 mars 2023 avec les riverains, et la loi relative aux ZAER a été publiée 10 jours après. Puisque les informations ont été données avant la promulgation de la loi, il a fallu refaire cette information. Rien n'a été caché. Quand aux éléments d'étude, EDF ne pouvait rien donner d'autre que les estimations de production. Donc la Mairie ne pouvait pas donner des informations qu'elle n'avait pas. Les habitants ont d'ailleurs convenu avoir changé d'avis. C'est leur droit et leur choix est pris en compte.

Bertrand LADUNE demande si ce collectif d'habitants est le même que celui reçu en mars 2023. Monsieur le Maire répond qu'il y avait au moins 20 personnes identiques aux 2 réunions et d'autres personnes des rues concernées se sont jointes au groupe. La réunion a été calme et chacun a pu s'exprimer.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'arrêt des études confiées à EDF Energies Renouvelables pour le projet de centrale photovoltaïque.

3 – Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2025 :

Comme chaque année, le Conseil Départemental a transmis la participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2024 avec une cotisation de 0.70 € par habitant, soit un total de 1603.70 €.

En 2024, ce fonds a participé au relogement de 835 ménages (contre 781 en 2023) et 1 284 ménages (contre 1620 ménages en 2023) ont été aidés pour le paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie, de chauffage et d'eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation 2025 de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement.

4 – Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2025 :

La cotisation 2025 pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est de 0.23 € par habitant, (identique aux années précédentes) soit un montant de 526.93 €. Il vous est proposé d'apporter, comme chaque année, le soutien de la commune à ce fonds.

En 2024, 839 (1119 en 2023) jeunes ont bénéficié du FAJ et 184 jeunes acteurs pour 5 actions collectives et 1610 accompagnés par les services habitat jeunes.

Subventions :

Aides individuelles : 634 aides accordées pour 132 645.86 € (65% pour la subsistance et 35% pour l'insertion)

Aides individuelles d'extrême urgence : 205 aides accordées pour 11 965 €

Actions collectives : Mobilité, Citoyenneté, Emploi, Insertion. : 75 000 €

Service Habitat Jeunes (CLLAJ) : 84 000 €

Le service est financé par :

Le Département pour 218 000 €

186 communes et intercommunalités pour 76 296 €

La CAF pour 21 000 € et la MSA pour 2 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation 2025 de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes.

5 – Tarifs mini-séjour 2025 Service Commun de la Côte des Isles

L'agglomération du Cotentin est signataire d'un marché public avec la Ligue de l'enseignement. Ce prestataire organise dans ce cadre des mini-séjours avec hébergement de courte durée pendant les vacances scolaires d'été.

Après avis de la commission de Territoire, il est proposé de reconduire la tarification approuvée en 2024 pour les mini séjours, dans les conditions suivantes :

TARIFS	HABITANTS 3CI		HABITANTS HCC	
	ALLOCATAIRES CAF / MSA	NON ALLOCATAIRES	ALLOCATAIRES CAF / MSA	NON ALLOCATAIRES
1 jours	36,00 €	42,20 €	46,00 €	52,20 €
2 jours	72,00 €	84,20 €	92,00 €	104,40 €
3 jours	108,00 €	126,60 €	138,00 €	156,60 €
4 jours	144,00 €	168,80 €	184,00 €	208,80 €
5 jours	180,00 €	211,00 €	230,00 €	261,00 €

Tarif préférentiel pour les bénéficiaires des VACAF à calculer (si convention)

Chaque Conseil Municipal adhérent au Service Commun est invité à se prononcer sur ces tarifs qui seront applicables au 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs proposés par le service commun de la Côte des Isles.

6 – Modification des Statuts du SDEM 50

Le SDEM 50 a transmis une modification de ses statuts que chaque commune adhérente doit valider.

Changement de siège social

Et quelques modifications concernant leur compétences actuelles et des activités complémentaires :

Production d'énergie d'origine renouvelable

Garantie d'origine de biogaz

Mission de conseil en énergie partagé

Autoconsommation collective

Maintenance – exploitation des installations d'Eclairage public dans les zones d'activités intercommunales.

Jean-Pierre LEQUERTIER précise qu'il a visité les nouveaux locaux du SDEM 50, très innovants en matière de développement durable. Il rappelle les excellents rapports avec les nombreux techniciens qui travaillent au SDEM et qui nous apportent leur aide, notamment en matière d'effacement de réseaux et d'achat d'électricité, ainsi que pour les études sur les bâtiments communaux dans le cadre du CEP.

Au sujet des effacements de réseaux, les travaux en cours sur Barneville-Plage sont bientôt terminés. Des rustines seront réalisées sur la voirie. Le raccordement de chaque habitation va prendre du temps sur ces 3 kms de réseaux effectués, l'ensemble devrait être prêt pour le printemps 2026.

Pour l'effacement de l'allée de la Chapelle Saint Louis, les travaux devraient être terminés en fin de semaine prochaine. Le poteau « orange » sera enlevé, mais pas encore celui de l'éclairage public.

7 – Subvention exceptionnelle Club de Karaté :

Monsieur le Maire rappelle que le Club de Karaté est rentré dans le dispositif Sport Santé comme d'autres associations et que la commune a financé la démarche. Cependant le Moniteur devait être affilié à la Fédération Française de Karaté et obtenir toutes les certifications. Il a donc participé à un stage dispensé par la Fédération Française de Karaté et a réglé les frais qui se sont élevés à 850 € pour le stage de Monitorat Professionnel et à 426,70 € pour les frais annexes.

Monsieur le Maire propose de verser l'équivalent de ce montant de 1276,70 € en subvention au club de Karaté, ce qui semble logique puisque la démarche d'adhésion au Sport Santé était sollicitée par la commune.

Julie MESNIL demande quels clubs sont inscrits dans la démarche Sport Santé ? Car s'ils n'ont pas les agréments, la Mairie pourra à nouveau être sollicitée.

Edwige PERINET répond :

La Marche Nordique, la Gymnastique Volontaire, le Football, le Tir à l'Arc, les Boules, le Gymnusclub, l'Equitation et le Golf.

La Mairie avait réglé 2500 € pour que ces disciplines soient agréées lors de la première démarche. Pour le Club de Karaté, c'était une nécessité que le moniteur obtienne ces certifications auprès de la Fédération.

Il ne devrait pas y avoir d'autres demandes.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention de 1276.70 € pour le Club de Karaté.

8 – Subvention complémentaire USCI

La montée de l'équipe première en R2 va occasionner plus de frais de déplacements puisque les équipes sont plus éloignées. La commune avait déjà accordé cette subvention supplémentaire lors de la saison 2021/2022 pour le même motif. Monsieur le Maire et Bruno MEDA vous proposent de voter une subvention complémentaire de 500 € à l'USCI. Il est à noter les excellents résultats des autres équipes (l'équipe 3 monte en D3) et la très bonne organisation de la fête des 25 ans de l'USCI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la subvention complémentaire de 500€ au Club au vu de ses résultats qui n'étaient pas connus officiellement lors du vote des subventions en avril dernier.

9 – Modification de la Régie d'Avance du Centre Eugène Godey

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire rappelle le vote d'un tarif forfaitaire pour les séjours sportifs et ou culturels pour les groupes au Centre Eugène Godey. Cependant, le centre encaisse les recettes, mais la régie ne permet pas pour l'instant de régler les prestataires (école de voile par exemple...). Il convient donc de modifier la régie d'avance afin que soient autorisés les paiements de ces prestataires.

Pour l'instant la régie d'avance ne permet de régler que les frais de taxe de séjour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification de la régie de recettes et d'avance pour le Centre Eugène Godey.

10- Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises – Projet multisports multisites.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisé à plusieurs reprises à chercher les financements pour ce projet et plus récemment à établir une autorisation de programme et crédits de paiement.

Le dossier avance. Le dossier « Pro » est terminé et le Maître d'œuvre est dans la finition de la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises. Ce dernier sera disponible dans sa

finalité la semaine prochaine. Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

Chaque conseiller a reçu le dossier PRO (très proche du futur DCE, mais sans le CCAP et le Règlement de Consultation) qu'il a pu consulter.

Monsieur le Maire précise le planning :

Lancement de la consultation

1 mois de délais pour les réponses

15 jours à 3 semaines de délai afin que le Maître d'œuvre analyse les offres

Réunion de la commission et validation du choix des entreprises fin juillet début août.

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur ce dossier ?

Bertrand LADUNE précise qu'il a lu et étudié les documents et il a quelques remarques :

- Au niveau du Dojo, il n'a rien vu sur le classement au feu des futurs tatamis ?

Monsieur le Maire lui répond que les tatamis ne sont pas compris dans le marché, car dans le cadre des 1000 dojos, la Fédération Française de Judo, apportera son aide pour leur financement et leur choix, ils seront donc en tout point conformes puisque validés par la Fédération.

- Pour la Halle sportive, la zone est située sur une nappe, il faudrait s'assurer qu'il n'y ait pas de détérioration future sur les bétons.

Monsieur le Maire précise que les études de sol ont démontré que l'eau de cette nappe n'est pas acide, les pieux prévus ne subiront donc pas « d'attaque » prématurée. Pour les autres bâtiments, ce sont des fondations légères.

- Il n'y a pas de planning théorique tous corps d'état et c'est un élément contractuel.

Monsieur le Maire répond que le planning a été figé au niveau de l'Avant-Projet Détaillé. Cependant, il peut y avoir un retard en fonction de l'obtention du Permis de Construire.

- Le Maître d'œuvre a-t-il donné une estimation des coûts futurs de fonctionnement des nouvelles installations.

Monsieur le Maire répond par la négative, car il n'y a pas de système de désenfumage, ni de chauffage... Les contrôles réglementaires annuels seront évidemment réalisés comme pour l'ensemble des autres bâtiments communaux. Pour l'électricité, des leds sont prévues. Les coûts de fonctionnement seront très faibles.

Bertrand LADUNE propose que ces quelques questions soient posées au Contrôleur Technique.

Vincent ARNAUD revient sur le financement du projet et sur l'interrogation qu'il a déjà soulevée sur la subvention de l'Agence Nationale du Sports. Le reste à charge pour la commune sera plus élevé de 650 000€ si la commune ne reçoit aucune subvention de l'Etat,

ce qui n'est pas rien. Il avait déjà posé cette question lors du vote de l'autorisation de programme. A-t-on une réponse à ce jour ?

Monsieur le Maire lui répond que le dossier déposé sur la plateforme de l'ANS est déclaré complet et recevable et son examen est inscrit à la commission du 4 septembre prochain.

Vincent ARNAUD précise que pour cette raison, il s'abstiendra lors de l'approbation du DCE, et rappelle que son abstention concerne uniquement le financement non encore acté en ce qui concerne les subventions de l'Etat.

Monsieur le Maire lui répond que c'est son choix, mais qu'il a voté pour l'autorisation de programme lors de la dernière séance.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 4 abstentions de Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD et Julie MESNIL, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le projet multisports multisites.

La séance est levée à 19h30.

Vu, le Maire,
David LEGOUET,

